

Les femmes au parlement en 2007 : regard sur l'année écoulée



Photo AFP.

Femmes s'apprêtant à voter (Bhoutan, 2007)

La représentation féminine au parlement continue à progresser, mais faiblement

Fin 2007, les femmes détenaient 17,7 % de la totalité des sièges parlementaires (soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à dix ans en arrière, époque à laquelle la proportion de femmes était de 11,8 %), ce qui représente une augmentation annuelle constante, mais faible, de 0,6 % en moyenne.

Les femmes ont remporté 2 013 sièges (soit 16,9 %) dans les chambres qui ont été renouvelées en 2007 dans 63 pays. Sur la totalité des femmes élues, 1 764 ont été élues directement, 116 indirectement et 133 ont été nommées. Ces chiffres révèlent une légère amélioration par rapport aux résultats de 2006, où les femmes avaient remporté en moyenne 16,7 % des sièges à renouveler.

La représentation féminine s'est accrue dans 58 % des chambres renouvelées. Elle est toutefois restée stable dans 20 % des chambres. Pire, dans 22 % des chambres renouvelées, le nombre de femmes parlementaires a baissé. Si l'on considère ensemble les améliorations globales constatées en 2007 et la stagnation, voire le repli, enregistrés dans certains pays, il apparaît clairement qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'accès des femmes au parlement.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Chemin du Pommier 5, P.O. Box 330
1218 LE GRAND-SACONNEX/GENÈVE - Suisse
www.ipu.org
e-mail: postbox@mail.ipu.org



Les femmes au parlement en 2007 : principaux résultats

A l'échelle mondiale

- Avec une moyenne mondiale de 17,7 % le nombre de femmes dans les parlements du monde a atteint un record historique.
- En moyenne, les femmes ont remporté 16,9 % des sièges dans les 78 chambres renouvelées en 2007. On a enregistré une augmentation de la représentation des femmes dans 58 % de ces chambres.
- Les femmes ont remporté au moins 30 % des sièges à renouveler dans 13 chambres. Elles occupent plus de 40 % des sièges aux parlements d'Argentine et de Finlande et 60 % des sièges au Sénat des Bahamas.
- Le système électoral a son importance : les femmes ont remporté davantage de sièges dans les chambres parlementaires élues au scrutin proportionnel (18 %) que dans celles élues au scrutin majoritaire ou à la majorité relative (13,8 %).

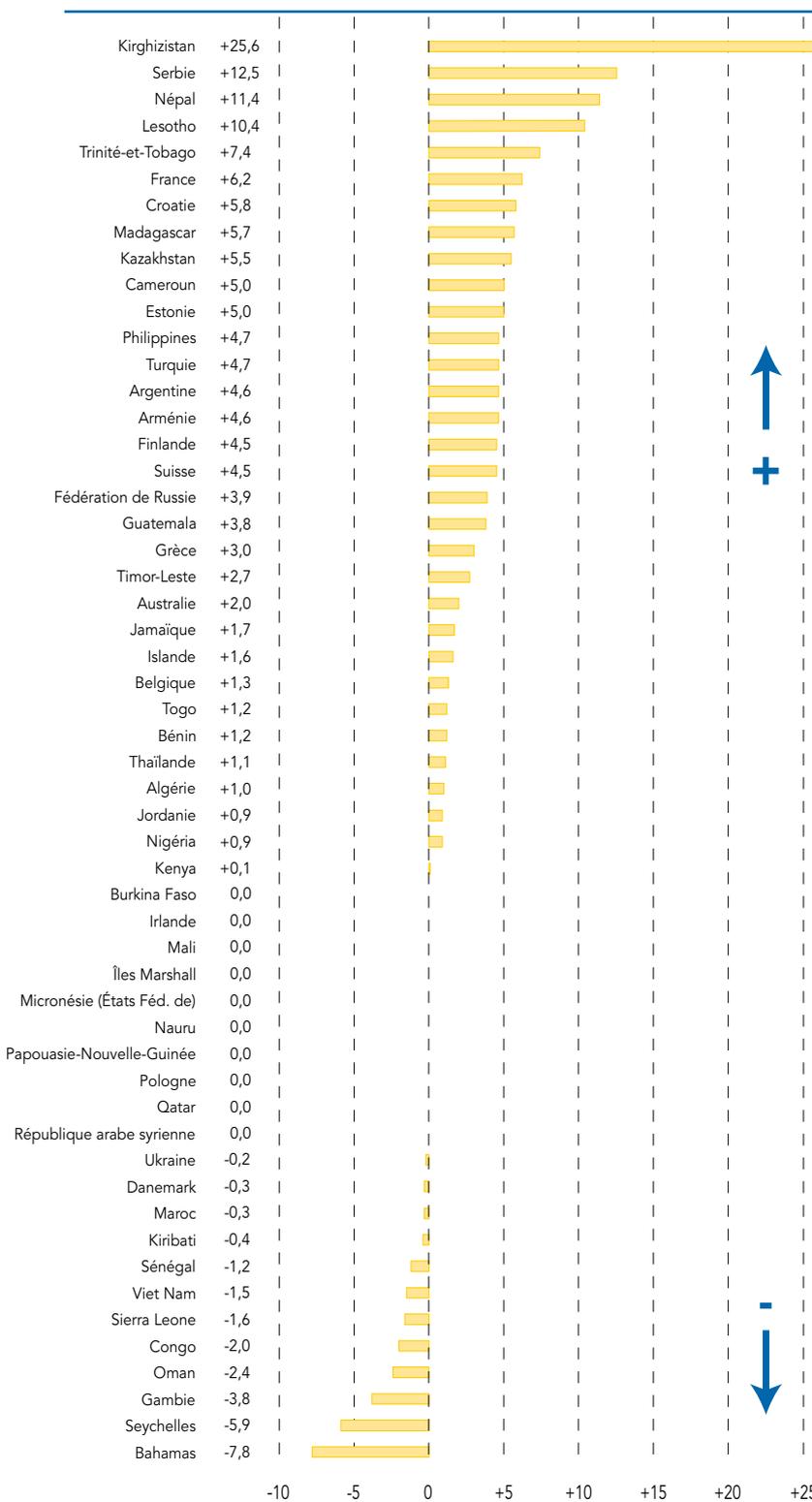
A l'échelle régionale

- En 2007, les Amériques ont enregistré des avancées impressionnantes en matière de représentation féminine : 28 % en moyenne des sièges renouvelés dans les 10 chambres concernées ont été conquis par des femmes.
- Les pays nordiques ont continué à élire le nombre le plus élevé de femmes à leurs parlements. La moyenne régionale est passée à 41,4 % après l'élection d'un nombre significatif de femmes aux parlements du Danemark, de la Finlande et de l'Islande.
- Ce sont les parlements des Etats des îles du Pacifique qui ont enregistré en 2007 le taux de représentation féminine le plus faible (1,8 %). Aucune femme n'a été élue ni dans les Etats fédérés de Micronésie, ni à Nauru.

Tableau 1 : Renouvellement des parlements en 2007

A. Progrès et reculs des femmes dans les chambres basses ou uniques de Parlement ayant tenu des élections en 2007

Les chiffres indiquent la différence en points de pourcentage entre les femmes au Parlement en 2007 et la législature précédente.



B. Femmes dans les chambres basses ou uniques après les renouvellements parlementaires de 2007

Pays	Nombre total de sièges	Nombre total de femmes	% total de femmes	Quotas
Finlande	200	84	42,0	Non
Argentine (1)	255	102	40,0	Oui**
Danemark	179	67	37,4	Non
Belgique	150	55	36,7	Oui**
Islande	63	20	31,7	Oui*
Suisse	200	59	29,5	Oui*
Timor-Leste	65	18	27,7	Oui*
Trinité-et-Tobago	41	11	26,8	Non
Australie	150	40	26,7	Oui*
Viet Nam	493	127	25,8	Non
Kirghizistan	90	23	25,6	Oui**
Estonie	101	24	23,8	Non
Croatie	153	36	23,5	Oui*
Lesotho	119	28	23,5	Non
Seychelles	34	8	23,5	Non
Pologne	460	94	20,4	Oui*
Philippines	240	49	20,4	Oui**
Serbie	250	51	20,4	Oui**
France	577	107	18,5	Non
Sénégal	150	27	18,0	Oui*
Népal (2)	329	57	17,3	Non
Grèce	300	48	16,0	Non
Kazakhstan	107	17	15,9	Non
Fédération de Russie	450	63	14,0	Non
Cameroun	180	25	13,9	Oui*
Jamaïque	60	8	13,3	Non
Irlande	166	22	13,3	Oui*
Sierra Leone	124	16	12,9	Non
Bahamas	41	5	12,2	Non
Guatemala	158	19	12,0	Non
République arabe syrienne	250	30	12,0	Non
Thaïlande	477	56	11,7	Non
Burkina Faso	111	13	11,7	Oui*
Maroc	325	34	10,5	Oui#
Mali	147	15	10,2	Oui*
Madagascar	127	12	9,4	Non
Gambie	53	5	9,4	Non
Arménie	131	12	9,2	Oui**
Turquie	550	50	9,1	Non
Togo	81	7	8,6	Non
Ukraine	450	38	8,4	Non
Bénin	83	7	8,4	Non
Algérie	389	30	7,7	Oui*
Congo	137	10	7,3	Non
Kenya (3)	207	15	7,2	Non
Nigéria	358	25	7,0	Non
Jordanie	110	7	6,4	Oui#
Kiribati	46	2	4,3	Non
Îles Marshall	33	1	3,0	Non
Papouasie-Nouvelle-Guinée	109	1	0,9	Non
Micronésie (États fédérés de)	14	0	0	Non
Nauru	18	0	0	Non
Oman	84	0	0	Non
Qatar	35	0	0	Non

Note:

1. Argentine : la chambre renouvelle la moitié de ses membres tous les deux ans. Cent trente sièges étaient à pourvoir lors des élections de 2007. Ces résultats reflètent la composition globale de la chambre après les élections.
2. Népal : après la promulgation de la constitution provisoire en janvier 2007, la Chambre des représentants a prononcé sa dissolution au profit d'une législature provisoire de 330 membres, baptisée Parlement législatif. Cet organe provisoire se compose de tous les membres du parlement précédent, ainsi que de membres nommés. Il doit être remplacé en 2008 par une Assemblée constituante monocamérale de 425 membres élus.
3. Kenya : les femmes ont remporté 15 des 207 sièges mis au scrutin direct. Ces chiffres ne tiennent pas compte des 12 membres nommés, ni des deux membres de droit.

* Quota volontaire adopté par un ou plusieurs partis politiques
 ** Quota légal de candidates
 # Sièges réservés aux femmes

Une masse critique de femmes

Le nombre de pays dans lesquels la représentation des femmes au parlement a atteint ou dépassé une masse critique de 30 % est resté stable en 2007. Au total, les pays dans lesquels les femmes disposent d'une masse critique dans les chambres basses ou les chambres uniques du parlement sont au nombre de 20, dont cinq ont fait l'objet d'élections en 2007 : l'Argentine, la Belgique, le Danemark, la Finlande et l'Islande. Cette masse critique est importante car elle est généralement considérée comme le niveau à partir duquel les femmes parlementaires sont en nombre suffisant pour exercer une influence sur la politique et les institutions.

Grâce à leurs résultats impressionnants, la Finlande et l'Argentine rejoignent le Rwanda et la Suède dans le petit groupe de pays ayant élu plus de 40 % de femmes dans les chambres basses ou les chambres uniques du parlement. Le Rwanda arrive en tête du classement, avec 48,8 % de femmes à la chambre basse, suivi par la Suède avec 47 %. Le parlement finlandais a atteint un record historique de 42 % de femmes, ce qui a contribué à porter la représentation féminine moyenne dans la région nordique au chiffre record de 41,4 %. L'Argentine a élu pour la première fois 40 % de femmes à la chambre basse de son parlement, comme l'exige la loi.

La Belgique, le Danemark et l'Islande ont élu plus de 30 % de femmes. En Belgique également, une loi exige que les partis politiques nomment au moins 33 % de femmes. Les partis ne respectant pas cette obligation s'exposent à des sanctions. En Islande, certains partis politiques ont adopté des quotas volontaires garantissant que les femmes représentent au moins un tiers des candidats nommés par les partis. Au Danemark, les partis politiques disposaient jusqu'à présent de quotas volontaires destinés à renforcer la représentation féminine au parlement. A l'heure actuelle, il est acquis dans la majorité des partis de faire figurer un grand nombre de femmes en bonne place sur les listes.

Huit chambres hautes, dans lesquelles les femmes ont acquis une masse critique en 2007, ont enregistré certains des changements les plus significatifs. La proportion de femmes parlementaires la plus élevée jamais enregistrée est celle de la chambre haute des



Femme votant (Timor-Leste, 2007)

Photo:AFP

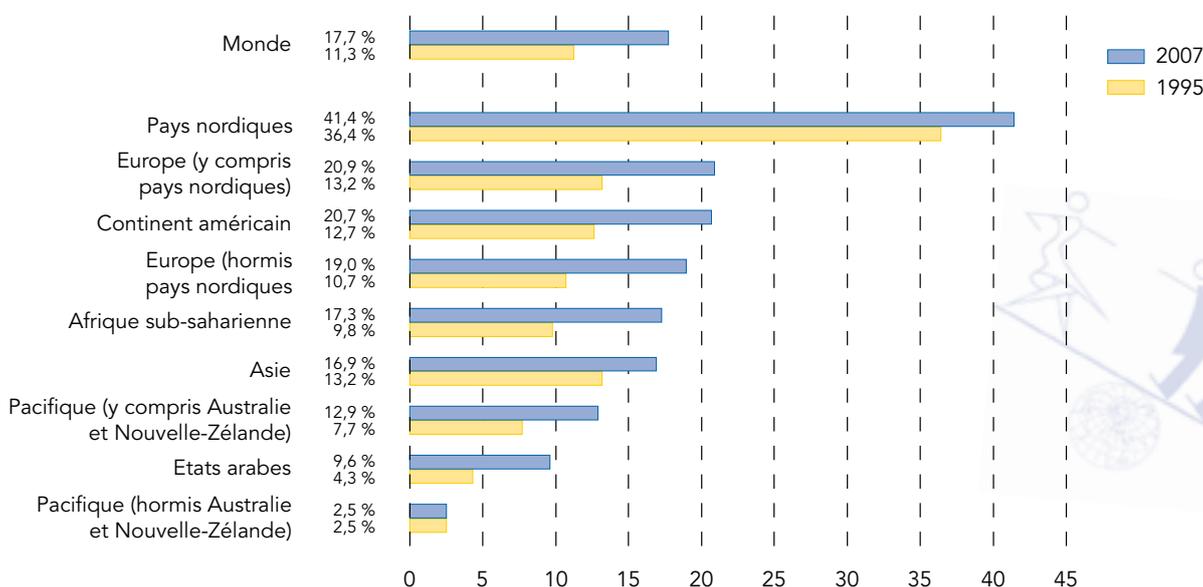
Bahamas, composée à 60 % de femmes, toutes nommées. En outre, trois autres chambres hautes (Lesotho, Sénégal et Trinité-et-Tobago) ont nommé une proportion de femmes leur permettant d'atteindre une masse critique. L'Argentine, l'Australie et la Belgique ont élu directement, et les Pays-Bas indirectement, plus de 30 % de femmes à leur chambre haute, ces quatre pays ayant eu recours à des quotas électoraux de différentes natures pour faire augmenter le taux de femmes élues.

Une année de hauts et de bas à l'échelle régionale

Le pourcentage de femmes siégeant aux chambres basses ou aux chambres uniques du parlement varie énormément, puisqu'il va d'un maximum de 42 % en Finlande à un minimum de zéro femme

Tableau 2 : Moyennes mondiale et régionales des femmes au Parlement, 1995-2007

Situation pour toutes les chambres parlementaires confondues en décembre de chaque année*



* Ces pourcentages ne tiennent pas compte des parlements pour lesquels on ne dispose pas de données.

au Qatar, en Micronésie, à Nauru et aux Palaos. Dans les chambres hautes également, la représentation féminine oscille entre 60 % aux Bahamas et moins de 5 % en République démocratique du Congo. Il n'est pas surprenant de constater que le taux de représentation d'ensemble le plus élevé se situe dans les pays **nordiques**, dans lesquels la moyenne régionale est de 41,4 %.

Des progrès impressionnants ont été enregistrés aux **Amériques** : dans les dix chambres renouvelées en 2007, les femmes ont remporté 28 % des sièges en moyenne. A l'échelle de la région, plus de 20 % des sièges sont occupés par des femmes. Cette progression est dans une large mesure à mettre au compte des sièges remportés par les femmes en Argentine, ainsi qu'aux Bahamas (chambre haute) et à Trinité-et-Tobago, dans les Caraïbes. Les deux chambres du Congrès argentin sont composées d'un nombre record de femmes, ce qui place l'Argentine au quatrième rang mondial en matière de représentation féminine au parlement. Comme indiqué ci-dessus, c'est la chambre haute des Bahamas, composée à 60 % de femmes, dans laquelle la représentation féminine est la plus élevée du monde. En parallèle toutefois, le pourcentage de femmes siégeant à la chambre basse du parlement des Bahamas, qui est passé de 20 à 12,2 %, a enregistré sa plus forte chute en pourcentage. Cet écart pourrait s'expliquer par le fait que la chambre haute est nommée et que la chambre basse est élue au scrutin majoritaire, système électoral nuisant souvent aux chances de réussite des femmes.

C'est au Kirghizistan que l'augmentation la plus forte en pourcentage (de zéro à 25 %) a été enregistrée en 2007. Au cours des élections précédentes, tenues en 2005, le nombre de femmes avait chuté à zéro en raison du passage d'un parlement bicaméral à un parlement monocaméral élu au scrutin majoritaire. En 2007, le nombre de sièges de la chambre a été porté de 75 à 90 et ces sièges ont été pourvus au scrutin proportionnel de liste. Ce système exigeait des partis que 30 % au moins des candidats figurant sur leur liste soient des femmes. En Turquie également, les femmes ont progressé aux élections. La mobilisation de groupes de femmes souhaitant remédier à la piètre représentation des femmes au parlement a permis de faire doubler le nombre de femmes élues, en le faisant passer à 50 (soit 9,1 % du total des élus), le meilleur score jamais atteint en Turquie.

De même qu'en Belgique et aux Pays-Bas, la représentation féminine a augmenté en Suisse, où il s'en est fallu d'un cheveu pour qu'elle atteigne 30 %. L'Estonie, la Croatie et l'Irlande ont élu le plus grand nombre de femmes ayant jamais siégé dans leurs chambres, ce qui porte la représentation régionale moyenne des femmes en **Europe** à 20,9 % dans les chambres basses ou les chambres uniques du parlement. La France a enregistré, au cours d'une campagne électorale ayant mis l'accent sur le rôle des femmes en politique, une progression qui reste toutefois légèrement en deçà de la parité entre les hommes et les femmes détenant des fonctions élues prévue par la législation. La représentation féminine est passée de 12 à 18,5 %, pourcentage le plus élevé jamais atteint à la chambre basse.

Le rythme constant de progression de la représentation des femmes en **Afrique** n'a guère été démenti par les 20 renouvellements de chambres parlementaires de 2007. La représentation féminine moyenne dans les chambres basses ou les chambres uniques des parlements de la région a grimpé à 17,3 %. Le nombre de femmes élues à la chambre basse du Lesotho a atteint 23,5 % (soit une hausse de 10 points), pour atteindre la même proportion que celle enregistrée aux Seychelles. Le nombre de femmes parlementaires a doublé à Madagascar, même si elles restent moins de 10 % au total. Le nombre de femmes élues est resté stable au Burkina Faso et au Mali. La représentation des femmes a marqué un repli avec deux femmes parlementaires de moins dans les chambres basses ou les chambres uniques des parlements de la Gambie et des Seychelles, ainsi que de la République démocratique du

Congo et de la Sierra Leone, Etats sortant tous deux d'un conflit. Ces quatre chambres ont été élues au scrutin majoritaire. La Sierra Leone, qui a modifié son système électoral, est passée d'un scrutin proportionnel à un scrutin majoritaire, ce qui pourrait en partie expliquer ces résultats. Par contre, les femmes ont été plébiscitées aux chambres hautes du Sénégal et du Lesotho, où elles ont été nommées à 40 % et 30 % des sièges respectivement.

Malgré le petit nombre d'élections ayant eu lieu en **Asie**, la représentation des femmes a continué de progresser sur ce continent. Le Timor-Leste arrive en tête du nombre de femmes élues, avec 27,7 %, suivi par le Viet Nam à 25,8 % (léger fléchissement par rapport aux élections précédentes) et les Philippines à 20,4 %. Bien que les quotas n'aient pas été rendus obligatoires par la législation du Timor-Leste ni du Vietnam, les élections ont été précédées dans ces deux pays par de débats politiques concernant l'adoption de mesures spécialement destinées à renforcer la représentation des femmes. La représentation moyenne des femmes dans les chambres basses ou les chambres uniques des parlements d'Asie se situe tout juste en dessous de 17 %.

Huit chambres ont été renouvelées dans les **Etats arabes**, mais sans la progression impressionnante enregistrée les années précédentes par les femmes. La proportion de femmes est restée stable en République arabe syrienne, à 12 %, tandis que de légères améliorations

Les femmes aux plus hautes fonctions

En janvier 2008, 28 des 262 **présidents de parlement** dans le monde étaient des femmes, soit une diminution par rapport à l'année dernière, où 35 femmes étaient à la tête d'un parlement. Le nombre de présidentes de parlement avoisine les 10 % depuis 10 ans. C'est dans les Caraïbes et en Europe que la concentration est la plus élevée, chacune de ces deux régions ayant huit femmes présidentes de parlement. En Afrique, cinq femmes occupent ce poste, contre quatre aux Amériques et trois dans la région Asie-Pacifique

Les femmes présidentes de parlement au 1^{er} janvier 2008 : 28 femmes pour 262 postes (10,7 %)

Afrique du Sud (chambre basse); Albanie (chambre unique); Antigua-et-Barbuda (chambres basse et haute); Autriche (chambre basse); Bahamas (chambre haute); Belize (chambre basse); Colombie (chambre haute); Dominique (chambre unique); Estonie (chambre unique); Etats-Unis d'Amérique (chambre basse); Gambie (chambre unique); Géorgie (chambre unique); Hongrie (chambre unique); Israël (chambre unique); Lesotho (chambre basse); Mexique (chambre basse); Nouvelle-Zélande (chambre unique); Pays-Bas (chambres basse et haute); Royaume-Uni (chambre haute); Saint-Kitts-et-Nevis (chambre basse); Sainte-Lucie (chambres basse et haute); Swaziland (chambre haute); Turkménistan (chambre unique); Venezuela (chambre unique) et Zimbabwe (chambre haute).

Un coup d'œil au nombre de femmes **chefs d'Etat** et de **gouvernement** révèle qu'un nombre particulièrement réduit de femmes réussit à occuper ces fonctions. Seulement sept des 150 chefs d'Etat élus (4,7 %) sont des femmes (en Argentine, au Chili, en Finlande, en Inde, en Irlande, au Libéria et aux Philippines). Seuls huit gouvernements sur 192 (4,2 %) sont dirigés par des femmes. En janvier 2008, les femmes détenaient 16,1 % des postes ministériels dans le monde. Elles détiennent 30 % ou plus des postes de l'exécutif dans 17 pays, la Finlande arrivant en tête de ce groupe avec presque 58 % de femmes, suivie de la Norvège (56 %) et de la Grenade (50 %).

ont été constatées en Algérie et en Jordanie. Avant les élections qui ont eu lieu en Algérie, plusieurs femmes ont fait, en vain toutefois, pression en faveur de l'adoption d'un quota légal de femmes. Au Maroc, les partis politiques ont continué à réserver 10 % des sièges parlementaires à des femmes, nombreuses à siéger pour la première fois. Très peu de femmes ont été élues en dehors de ces sièges réservés, ce qui met en lumière le rôle important joué par les partis politiques dans la promotion des candidatures féminines et dans la continuité qu'il convient d'assurer entre les anciens et les nouveaux membres du parlement. La Jordanie a continué à réserver six sièges à des femmes, une femme supplémentaire ayant remporté un siège ouvert. A Oman, aucune des 21 candidates n'a obtenu suffisamment de voix pour être élue. Par contre, des femmes ont été nommées à 20 % des sièges de la chambre haute de ce pays. Le parlement du Qatar a été renouvelé sans qu'aucune femme ne soit nommée. En moyenne, les femmes détiennent moins de 10 % des sièges parlementaires dans les Etats arabes.

Le chemin est long pour les femmes de la région du Pacifique

C'est dans les Etats des îles du Pacifique qu'a été enregistré le taux le plus faible de femmes élues, soit un peu moins de 2 % en moyenne. Les parlements de Kiribati, des Iles Marshall, des Etats fédérés de Micronésie, de Nauru et de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été renouvelés. Deux sièges ont été remportés par des femmes sur les 46 sièges que compte le parlement de Kiribati, une femme a été élue sur 33 représentants aux Iles Marshall et une femme sur 109 en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Aucune femme n'a été élue aux élections de Micronésie, où aucune femme n'a jamais siégé au parlement, ni à Nauru, où les femmes ayant jamais occupé un siège au parlement ne sont qu'une poignée.

Trois autres Etats des îles du Pacifique (Palaos, les Iles Salomon et Tuvalu) n'ont aucune femme parlementaire non plus, ce qui fait de cette sous-région une « zone interdite » pour les femmes. L'apport des femmes y est dans une large mesure limité à la sphère familiale.

Une poignée de candidates se sont effectivement présentées aux élections dans ces pays, mais aucune n'a été élue, ce qui prouve que même les femmes votent rarement pour des femmes.

Les résultats enregistrés dans les Etats des îles du Pacifique contrastent du tout au tout avec les progrès réalisés par les femmes en Australie, où elles ont remporté presque 27 % des sièges de la chambre basse, ce qui constitue un record, et 35 % de ceux de la chambre haute.

Expliquer les chiffres

L'accès des femmes au parlement ne cesse d'augmenter dans le monde entier. Dans la majorité des chambres renouvelées en 2007, les femmes ont remporté davantage de sièges qu'elles n'en détenaient précédemment. Dans 42 % des chambres renouvelées toutefois, la représentation des femmes a stagné ou diminué par rapport à la situation antérieure. Quels sont les facteurs expliquant l'accès inégal des femmes au parlement ?

Les piètres résultats enregistrés par les femmes dans les parlements des Etats des îles du Pacifique constituent un bon exemple de l'influence négative exercée par la conjonction de différents facteurs. Non seulement les conceptions culturelles et sociales ont tendance à ne donner de valeur à la contribution de la femme que lorsqu'elle s'exprime au foyer, mais en outre les parlements sont élus au scrutin majoritaire, ce qui met les femmes en concurrence directe avec les hommes. Les partis politiques sont faibles voire inexistant, ce qui rend impossible la mise en place par le biais des partis de mesures spéciales, telles que les quotas. Les effets combinés du système électoral et des quotas sont également évidents dans d'autres régions.

Le système électoral compte

Le système électoral et le système des partis influent considérablement sur la proportion de femmes élues. Celles-ci sont

Tableau 3 : Femmes élues dans les chambres hautes du parlement en 2007

Pays	Nombre total de sièges	Nombre de femmes	% de femmes
Bahamas*	15	9	60.0
Sénégal*	100	40	40.0
Argentine**	72	28	38.9
Belgique*	71	27	38.0
Australie**	76	27	35.5
Pays-Bas*	75	26	34.7
Trinité-et-Tobago*	31	10	32.3
Lesotho*	33	10	30.3
Suisse	46	10	21.7
Irlande*	60	13	21.7
Bhoutan	15	3	20.0
Oman*	70	14	20.0
Sainte-Lucie*	11	2	18.2
Mauritanie*	56	10	17.9
Philippines**	23	4	17.4
Japon**	242	42	17.4
Jamaïque*	21	3	14.3
Bosnie-Herzégovine*	15	2	13.3
Jordanie*	55	7	12.7
Nigéria	109	9	8.3
Pologne	100	8	8.0
Egypte*	264	21	8.0
Slovénie*	40	3	7.5
Rép. dém. du Congo*	108	5	4.6

Le monde compte 76 parlements bicaméraux, c'est-à-dire composés d'une chambre basse et d'une chambre haute. Au 1^{er} janvier 2008, les femmes détenaient 16,7 % des sièges dans les chambres hautes, chiffre en hausse par rapport aux 9,8 % de la décennie précédente.

En 2007, 1 708 sièges de 24 chambres hautes ont été renouvelés. Les femmes en ont remporté 333 (en moyenne 19 % du nombre total). La moitié de ces femmes a été élue, l'autre moitié ayant été nommée ou élue indirectement.

C'est aux Bahamas, où des femmes ont été nommées à 60 % des sièges, que les femmes ont remporté les meilleurs résultats. Vient ensuite le Sénégal avec 40 %. Le pourcentage de femmes a atteint le chiffre record de 30 % au moins dans huit chambres hautes. Les nominations politiques constituent un moyen d'améliorer l'accès des femmes au parlement.

* Les chiffres indiqués comprennent les sièges pourvus au suffrage indirect ou par nomination.

** Chambre partiellement renouvelée — ces chiffres portent sur la composition globale de la Chambre à l'issue du renouvellement.

Tableau 4 : Femmes candidates et femmes élues en 2007

	CANDIDATS				CANDIDATS ÉLUS				TAUX D'ÉLECTION (%)		QUOTA
	Nombre total de candidats	Hommes	Femmes	% Femmes	Nombre total élu	Hommes	Femmes	% Femmes	Hommes	Femmes	Quota électoral pour les femmes
Système électoral majoritaire/pluraliste											
Australie	1054	782	272	34,8	150	110	40	26,7	14,1	14,7	Oui*
France	7640	4463	3177	41,6	577	470	107	18,5	10,5	3,4	Non
Jordanie	885	686	199	22,5	110	103	7	6,4	15,0	3,5	Oui#
Kenya	2548	2279	269	10,6	207	192	15	7,2	8,4	5,6	Non
Nauru	74	68	6	8,1	18	18	0	0,0	26,5	0,0	Non
Oman	632	611	21	3,3	84	84	0	0,0	13,7	0,0	Non
République arabe ayrienne	9783	8801	982	10,0	250	220	30	12,0	2,5	3,1	Non
Trinité-et-Tobago	130	98	32	24,6	41	30	11	26,8	30,6	34,4	Non
Système électoral mixte											
Arménie	1374	1088	286	20,8	131	119	12	9,2	10,9	4,2	Oui**
Cameroun	595	535	60	10,1	180	155	25	13,9	29,0	41,7	Oui*
Système de représentation électorale proportionnelle											
Belgique (Chambre haute)	367	190	177	48,2	71	44	27	38,0	23,2	15,3	Oui**
Belgique (Chambre basse)	1776	908	868	48,9	150	95	55	36,7	10,5	6,3	Oui**
Estonie	975	711	264	27,1	101	77	24	23,8	10,8	9,1	Non
Finlande	2004	1205	799	39,9	200	116	84	42,0	9,6	10,5	Non
Islande	756	399	357	47,2	63	43	20	31,7	10,8	5,6	Oui*
Irlande	470	388	82	17,4	166	144	22	13,3	37,1	26,8	Oui*
Pologne	6187	4759	1428	23,1	460	366	94	20,4	7,7	6,6	Oui*
Turquie	18265	15032	3233	17,7	550	500	50	9,1	3,3	1,5	Non

* Quota volontaire adopté par un ou plusieurs partis politiques, ** Quota légal de candidates, # Sièges réservés aux femmes.

généralement élues en plus grand nombre dans les systèmes à représentation proportionnelle que dans les systèmes fondés sur les circonscriptions. Les résultats des élections qui se sont tenues en 2007 étayaient ce constat :

- dans les 21 chambres élues à la représentation proportionnelle, la moyenne des femmes élues se situe à 18,3 % des sièges,
- dans les 21 chambres élues au scrutin majoritaire ou au scrutin à majorité relative, 13,8 % des sièges en moyenne sont revenus à des femmes,
- dans les 10 chambres élues par le biais de systèmes électoraux mixtes (associant des éléments du scrutin proportionnel et du scrutin majoritaire), les femmes ont remporté 16,2 % des sièges.

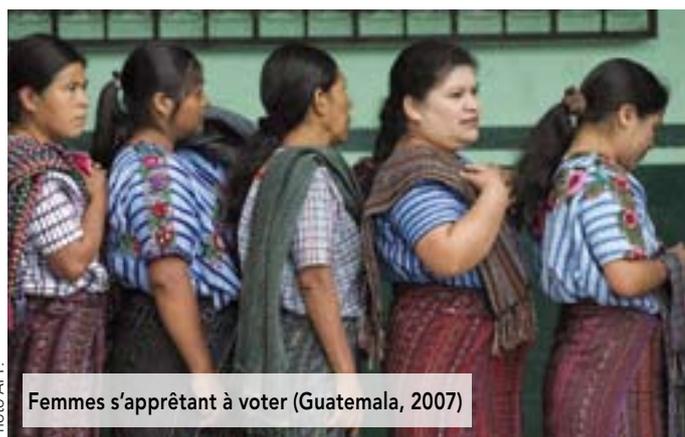
Cinq points séparent les chambres élues à la proportionnelle des chambres élues au scrutin majoritaire ou à la majorité relative. Les chambres utilisant un système électoral mixte se situent au milieu (16,2 %), peut-être parce que celui-ci associe le meilleur et le pire des autres systèmes. La raison pour laquelle le scrutin proportionnel permet en général d'élire un plus grand nombre

de femmes est que ce système offre davantage d'occasions de prendre des mesures particulières pour renforcer la représentation féminine. Par exemple, les partis politiques peuvent décider d'imposer une certaine proportion de femmes sur leurs listes de candidats. Les femmes ont davantage de chances d'être élues car les électeurs élisent en général une liste plutôt qu'un candidat individuel, comme ce serait le cas dans un système majoritaire.

Quotas électoraux

Les résultats électoraux de 2007 permettent aussi d'évaluer les effets des quotas électoraux. Dans les pays employant des quotas électoraux, la représentation féminine moyenne a atteint 19,3 %, contre 14,7 % dans les pays qui en sont dépourvus. Cette tendance est confirmée par les pays les mieux placés (dans lesquels au moins 30 % de femmes siègent au parlement), qui sont plus de 80 % à avoir recours aux quotas. L'effet positif des quotas sur l'élection de femmes au parlement est désormais bien documenté.

Les quotas ne constituent pas le seul mécanisme susceptible de renforcer la présence des femmes au parlement. Certains partis politiques soutiennent la candidature de femmes sans avoir officiellement adopté de politique de quotas. D'autres proposent aux femmes d'améliorer leurs compétences, par exemple pour l'organisation des campagnes électorales ou la collecte de fonds destinés à ces campagnes. Dans certains pays, les femmes candidates sont soutenues par une société civile enthousiaste. Dans d'autres, à l'instar de la situation dans les chambres hautes des Bahamas, du Sénégal et de Trinité-et-Tobago, la promotion des femmes passe par un autre canal, à savoir les nominations politiques, ce qui montre que la volonté politique des dirigeants constitue un facteur important de promotion de la cause des femmes. Il n'existe pas de solution universelle et les progrès résultent des efforts conjugués déployés aux échelons national et international pour favoriser la participation des femmes à la vie politique. ▶



Femmes s'appêtant à voter (Guatemala, 2007)